

**Syndicat Intercommunal des eaux de la Haute-Loue
Communes d'Echevannes et Lods**

**Avis d'enquête préalable à la régularisation et à l'établissement de servitudes sur
fonds privés**

Pose de canalisations publiques d'eau potable

Une enquête préalable à la régularisation et à l'établissement de servitudes sur fonds privés nécessaires à la pose de canalisations publiques d'eau potable sera ouverte **du 30 août au 13 septembre 2021 inclus**, sur le territoire des communes d'Echevannes et Lods.

Mme Joëlle COMTE, retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture des mairies de Lods et Echevannes, et sous réserve de dispositions particulières, à savoir :

- Lods : les lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 15h00 à 19h00.
- Echevannes : le vendredi de 9h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres Enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Lods et Echevannes ou adressées directement par écrit à la mairie de Lods, siège de l'enquête (13 rue Ambroise Roy – 25930 LODS) à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 30 août au 14 septembre 2021 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Servitude canalisations - SIEHL) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- à la mairie de Lods :
 - le lundi 30 août 2021 de 10h00 à 12h00,
 - le mardi 14 septembre 2021 de 10h00 à 12h00.

- à la mairie d'Echevannes :

- le vendredi 3 septembre 2021 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 10 septembre 2021 de 14h00 à 16h00.

Pour se rendre en mairie ou à la préfecture, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations sur le registre de consultation du public.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra dans un délai de quinze jours au Préfet du Doubs, par l'intermédiaire du Directeur Départemental des Territoires, son avis sur l'ensemble des ouvrages projetés et le procès-verbal des opérations.

Le rapport et les conclusions seront mis ultérieurement à la disposition du public au syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue (SIEHL), dans les mairies d'Echevannes et Lods et la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques).

Le Préfet,
Par délégation,
Le Chef de bureau,



Christelle TAILLARDAT